

Aux fervents de rallumer le flambeau

Qu'est-ce qu'une communauté? Aux yeux de deux religieuses Oblates, Cécile Fortier et Angéline Courcelles, c'est avant tout d'être imprégné d'un esprit missionnaire.

Daniel BAHUAUD

redaction@la-liberte.mb.ca

formellement en assemblées – un même appel de Dieu. Comme ils avaient la même mission, celle d'annoncer l'Évangile, leur unité était bien exprimée par le mot "communauté". Tous, laïcs et religieux, étaient nourris par la même communion, le même appel de partager leur foi, sans crainte.

Missionnaire oblate depuis 1954, Angéline Courcelles élabore : « L'expression "communauté" n'est jamais disparue du vocabulaire religieux. Mais elle a glissé dans l'usage commun. Étant si orientés sur leur foi chrétienne, les Canadiens français se sont mis à parler de leurs villages en termes de "communautés". Un village "canayen" tournait autour de la vie paroissiale, de la communauté chrétienne. »

Si tous les fidèles étaient réunis en communautés, il n'empêche que les religieux ont continué de se réunir

en général. Pour la supérieure des sœurs Missionnaires Oblates de Saint-Boniface, Cécile Fortier, et la sœur Oblate Angéline Courcelles, le mot "communauté" a toujours été facile à comprendre, puisqu'il a ses origines dans la foi chrétienne.

« Les premières communautés étaient celles de l'Église primitive, rappelle Cécile Fortier, qui fête ses 60 ans de vie religieuse. Les premiers chrétiens se rassemblaient



Angéline Courcelles et Cécile Fortier. Pour une réflexion missionnaire.

Nous protégeons votre investissement depuis plus de 40 ans

Souscrivez dès aujourd'hui l'assurance contre la grêle de la Société des services agricoles du Manitoba

LA MEILLEURE PROTECTION QUE VOUS PUISSEZ CHOISIR POUR VOS CULTURES

Choisissez l'assurance contre la grêle de la Société des services agricoles du Manitoba pour obtenir une couverture flexible et concurrentielle. Les représentants de la Société sont prêts à concevoir un programme d'assurance contre la grêle à la mesure de vos moyens et qui sera adapté aux besoins de votre entreprise agricole.

- L'assurance contre la grêle de la Société offre :**
- des taux concurrentiels;
 - une facilité d'achat : présentez votre demande en ligne, par téléphone, par la poste, par télécopieur ou en personne;
 - un ajustement automatique de votre indice de productivité individuel;
 - une couverture contre les incendies accidentels pour toutes vos cultures assurables;
 - une couverture pour les légumes, les cultures fourragères, les semences fourragères et les graines de chanvre, même si ces cultures ne sont pas assurées en vertu du programme Agri-protection.

Souscrivez dès aujourd'hui
Communiquez au plus tôt avec le bureau d'assurance de la Société le plus proche de chez vous pour que vos cultures soient couvertes pendant toute la saison de la grêle. Visitez le site masc.mb.ca, ou communiquez avec le bureau d'assurance de la Société le plus proche de chez vous pour inscrire et avoir accès aux services en ligne.



Crédit et assurance
Société des services agricoles du Manitoba
Bâtissons des collectivités rurales fortes au Manitoba

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE SYLVIA GILBERTE CADIEUX (dit Sylvia Gilberte Marie-Louise Cadieux dans le testament), de la ville de Winnipeg, au Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées au cabinet des soussignés au 9^e étage, 400, avenue St. Mary, Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 à l'attention de Maître Alain L.J. Laurencelle (dossier 95738-1), le ou avant le 12^e jour de juin 2015, de sorte qu'après cette date l'actif de ladite succession sera remis aux héritiers légaux en tenant compte seulement des réclamations dont l'administrateur aura été notifié. Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 6^e jour de mai 2015.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE SYLVIA GILBERTE CADIEUX (dit Sylvia Gilberte Marie-Louise Cadieux dans le testament), de la ville de Winnipeg, au Manitoba. TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées au cabinet des soussignés au 9^e étage, 400, avenue St. Mary, Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 à l'attention de Maître Alain L.J. Laurencelle (dossier 95738-1), le ou avant le 12^e jour de juin 2015, de sorte qu'après cette date l'actif de ladite succession sera remis aux héritiers légaux en tenant compte seulement des réclamations dont l'administrateur aura été notifié. Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 6^e jour de mai 2015.

Angéline Courcelles : « C'est au noyau toujours fervent de francophones, ceux dont le souvenir des luttes a été bien transmis d'une génération à l'autre, de rallumer le flambeau, d'être missionnaires de la langue et aussi de la culture. C'est un défi. Mais aujourd'hui, les francophones de souche ont des alliés, comme les francophiles. Il faut les inviter à la table et faire en sorte qu'ils se sentent membres à part entière de notre communauté. Ils ont appris la langue. Il faut qu'ils puissent goûter à notre vie culturelle, y participer pleinement et y contribuer. L'ironie, c'est que par leur nombre, et l'engagement qu'on pourrait allumer en eux, ce sont eux qui pourraient nous aider à assurer notre avenir. »